

Département de l'Indre-et-Loire


Communauté de communes
Touraine-Est Vallées



Commune de LARÇAY

PLAN LOCAL D'URBANISME
NOTICE SANITAIRE

Pièce N°07-1

REVISION PRESCRITE LE :	02 février 2016
PROJET ARRETE LE :	04 mars 2020
PLU APPROUVE LE :	17 décembre 2020
"annexé à la délibération du conseil communautaire du 17/12/2020"	

parenthesesURBaines 261 rue de Cormery – 37550 Saint Avertin –
02 47 55 08 80 parenthesesurbaines@gmail.com

VIGNES paysage

ADEV environnement

I. ADDUCTION EN EAU POTABLE

L'alimentation en eau potable du territoire est gérée en régie par la commune de Larçay, avec un budget annexe pour l'eau et un autre pour l'assainissement votés chaque année.

Les ressources

La ville de Larçay ne dispose d'aucun ouvrage de production d'eau potable.

Larçay est alimentée en totalité par la ville de Saint-Avertin, en connexion avec Tours Métropole Val de Loire.

Les caractéristiques générales des puits de Saint-Avertin sont récapitulées ci-dessous :



Station de Rosnay



Station de l'Ecorcheveau

	Captage « La Prairie de Cangé »	Forage de « l'Ecorcheveau »	Forage du « Gravier »	Forage de « Rosnay »
Commune		Saint-Avertin		
Parcelle	AD 605	AD 475	AD 33	AS 1311
Année de réalisation	1967	1972	1986	Environ 1979
Profondeur	7 m	160 m		230 m
Ressource sollicitée	Alluvions du Cher	Cénomaniens		Cénomaniens
Débit de prélèvement autorisé	100 m ³ /h (2 000 m ³ /j)	200 m ³ /h (4 000 m ³ /j)		200 m ³ /h (4 000 m ³ /j)
Traitement	Déferrisation + Désinfection chlore			
Périmètres de protection	5 novembre 1996			

Figure 17 : Caractéristiques générales des ouvrages de production

La ville de Larçay dispose d'un réservoir sur tour pour la distribution d'eau potable.



Commune	Larçay		
Lieu-dit	Juspillard		
Parcelle	OC 9041		
Année de réalisation			
Volume	200 m ³		
Type de desserte	Surpression en provenance du réservoir. Gravitaire en provenance de Saint-Avertin.		
Caractéristiques	Hauteur de la tour : environ 19 m par rapport au TN		
Cotes	TN : 93,5 m Radier-cuve : 112,5 m Trop-plein : 116,5 m		
Observations	Une surpression en sortie de réservoir a été ajoutée en 2006. Le compteur en sortie de réservoir est HS.		

Figure 18 : Caractéristiques du réservoir de Larçay

Le réseau de distribution

La longueur totale des canalisations de distribution est de 30.5 km avec 1144 branchements avec une hausse par rapport à l'ancien PLU (27,6km en 2016).

II. DEFENSE INCENDIE

La défense incendie relève de la compétence du Maire. Le réseau de Larçay est équipé de 52 poteaux incendie.

La circulaire interministérielle du 10 décembre 1951, a défini un volume minimum pour la défense incendie : 120 m³ d'eau en 2 heures. Des capacités supérieures peuvent être sollicitées suivant la nature et l'importance des risques.

La défense incendie peut être assurée par des poteaux incendie situés sur les canalisations du moment que leurs diamètres et les débits et pressions au niveau des hydrants sont suffisants :

- 60 m³/h sous 1 bar pour les poteaux incendie de diamètre 100 mm ;
- 30 m³/h sous 1 bar pour les poteaux incendie de diamètre 65 mm – en secteur rural ;
- Débits unitaires ou simultanés spécifiques en zones artisanale ou industrielle ;
- Norme applicable NF EN 14 384 et NF S 61-213/CN ;
- Distance entre 2 points d'eau incendie ou l'hydrant et le point à risque : 200 mètres pour un risque courant ordinaire, à 100 / 150 mètres pour un ERP, bureaux, ou établissements industriels ou artisanaux, voire 400 mètres en zone rurale (risque particulier agricole).

III. ASSAINISSEMENT

L'assainissement sur le territoire est géré en régie par la commune de Larçay, avec un budget annexe pour l'eau et un autre pour l'assainissement votés chaque année.

L'assainissement collectif

En ce qui concerne l'assainissement collectif, les eaux usées sont en majeure partie collectées dans le réseau d'agglomération puis traitées à la station d'épuration de la « Grange David » à La Riche pour 400 000 équivalents-habitants.

Elles peuvent également être traitées à la petite station d'épuration à la Babinière réalisée en 1997 sur le hameau, pour 80 équivalents-habitants, avec 12 habitations raccordées.

En 2001, 705 branchements d'eaux usées étaient recensés.

L'assainissement autonome

L'étude engagée par la SATESE en 2005 fait état de 27 installations ANC sur la commune. Parmi elles, 2 installations avaient été déclarées non acceptables :

- Lieu-dit Les Belles Caves, résidence principale
- Château de Larçay, résidence secondaire

Par ailleurs, 5 installations n'avaient pas pu être visitées.

IV. GESTION DES DECHETS

La gestion de déchets est assurée par la Communauté de Communes Touraine-Est Vallées à travers un système de ramassage de bacs (déchets ménagers, recyclables et verres) et sur des points d'apports volontaires.

Afin d'organiser la collecte selon un tri sélectif, sont collectés :

* Particuliers hors habitats collectifs, * Etablissements publics.	Ordures ménagères Lundi	Tri sélectif Mercredi	Emballages en verre 4^e lundi du mois
* Habitats collectifs et commerçants, * Etablissements scolaires.	Ordures ménagères Lundi et jeudi	Tri sélectif Mercredi	Emballages en verre 2^e et 4^e mardi du mois (habitats collectifs et restaurants)
* Professionnels ZA : les Brosses 1 et 2.	Ordures ménagères Lundi et jeudi	Tri sélectif Mardi	

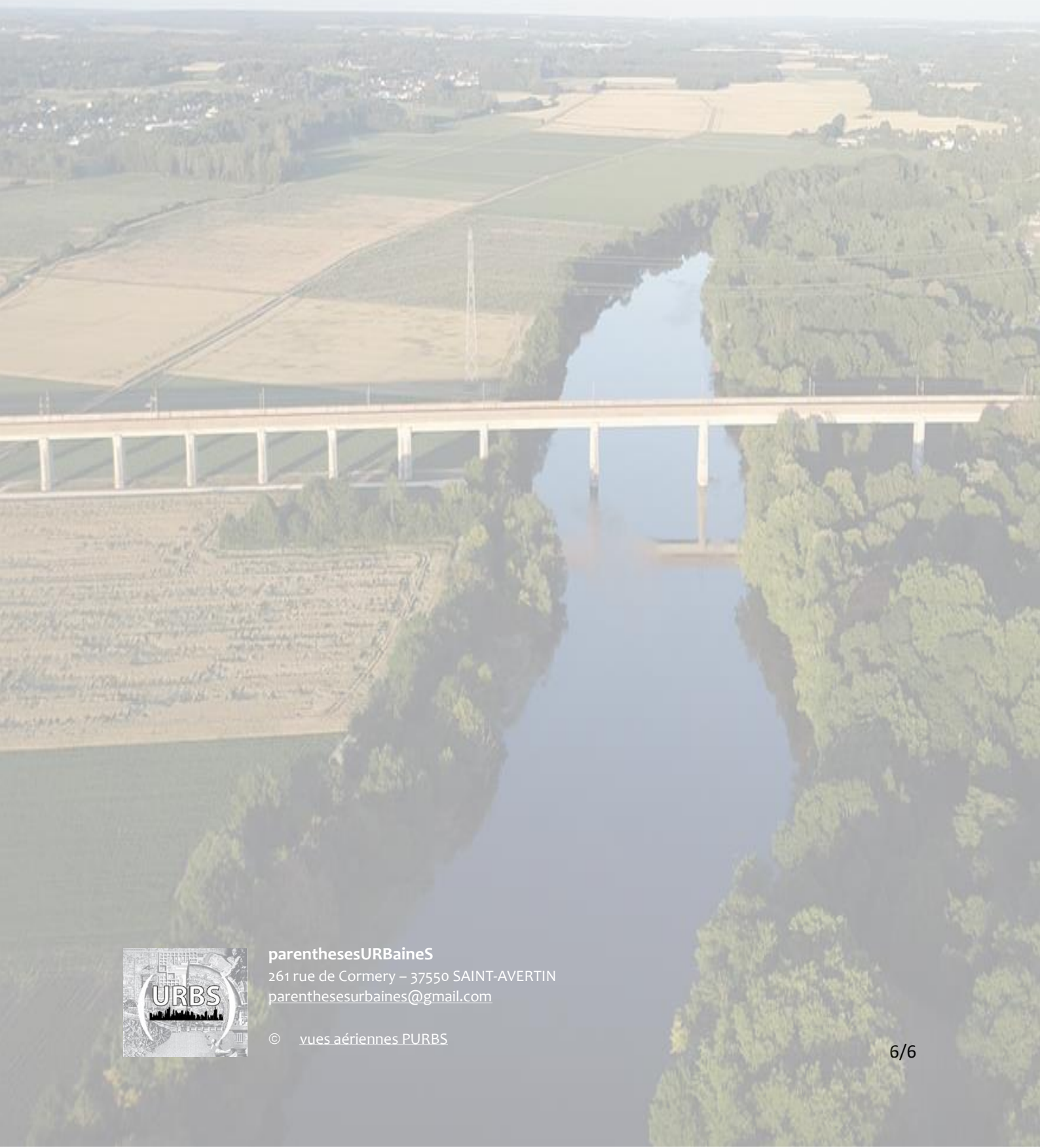
Source : Calendrier des collecte 2019, Larçay.

En termes de sites, les habitants ont accès à :

- le **centre de tri** et une **déchetterie** du « Pas d'Amont » se situent à Montlouis-sur-Loire,
- une **déchetterie** à Vernou,
- une **déchetterie** à Saint-Pierre-des-Corps,
- la **plateforme de végétaux** se situe à Azay-sur-Cher.



Points d'apport volontaire pour les verres situés au Bord de cher (photo), Rue du Val Joli (château d'eau)



parenthesesURBaines
261 rue de Cormery – 37550 SAINT-AVERTIN
parenthesesurbaines@gmail.com

© vues aériennes PURBS